

# **Mouvement POP**

## **Mouvement interdépartemental sur postes à profil**

### **Rentrée scolaire 2024**

# **Vade-mecum**

**Ce vade-mecum a pour objectif de vous présenter le calendrier des opérations et les règles de gestion relatives au mouvement interdépartemental sur postes à profil, appelé « mouvement POP » pour la rentrée scolaire 2024.**

**Il doit permettre de répondre à vos questions en fonction de votre situation dans le cadre de la réalisation de votre projet professionnel de mobilité.**

## LE SOMMAIRE

**Fiche 1 – Le calendrier des opérations du mouvement POP**

**Fiche 2 – Les dispositifs d'accueil et d'accompagnement**

**Fiche 3 – Les participants**

**Fiche 4 – La formulation des demandes dans l'application Colibris**

**Fiche 5 – L'instruction des demandes et l'organisation des entretiens**

**Fiche 6 – Les bonifications suite à une affectation sur un poste à profil**

## Fiche 1 – Le calendrier des opérations du mouvement POP

*Ce calendrier est donné à titre indicatif et est susceptible d'éventuelles modifications*

### Formulation des demandes et accompagnement des agents

**Du lundi 6 novembre 2023  
au mercredi 29 novembre 2023**

Accompagnement des agents via la plateforme "Info mobilité" ministérielle: 01.55.55.44.44 (tous les jours ouvrés, de 09h00 à 18h30)

**Du mercredi 8 novembre 2023 (12h00)  
au mercredi 29 novembre 2023 (12h00)**

Saisie des vœux de mutation sur l'application Colibris

### Instruction des candidatures

**Du jeudi 30 novembre 2023  
au mardi 23 janvier 2024**

Organisation des entretiens, en visioconférence et classement des agents

### Résultats

**Le mercredi 21 février 2024**

Communication des résultats, par courriel

## Fiche 2 – Les dispositifs d'accueil et d'accompagnement

### **La plateforme « Info mobilité » ministérielle**

Afin de faciliter vos démarches, une plateforme téléphonique « Info mobilité » ministérielle est chargée de vous apporter une aide individualisée.

Elle est accessible tous les jours ouvrés, de 9h00 à 18h30, au **01.55.55.44.44**

### **La cellule mouvement de la DSDEN des Landes**

Un service identique est mis en place à la cellule mouvement de la DSDEN des Landes.

Elle est joignable :

- par messagerie électronique (à privilégier) : [mvtpop-diper40@ac-bordeaux.fr](mailto:mvtpop-diper40@ac-bordeaux.fr)
- par téléphone : **Madame Violaine GUEUGNON : 05.58.05.66.65**

### **Les informations sur le site du ministère**

Vous pouvez consulter la page ministérielle dédiée au « mouvement POP » :

<https://www.education.gouv.fr/le-mouvement-postes-profil-pop-325592>

Une foire aux questions rassemblant les questions les plus fréquemment posées est également disponible :

<https://www.education.gouv.fr/le-mouvement-postes-profil-pop-pour-le-premier-degre-questions-reponses-325783>

### **Le mode opératoire Colibris**

Vous disposez dans l'outil Colibris, d'un mode opératoire pour vous accompagner dans votre démarche.

L'accès à Colibris est précisé en fiche 4 de ce vade-mecum.

## Fiche 3 – Les participants

Le mouvement sur postes à profil est ouvert aux enseignants du premier degré, **titularisés au plus tard au 1er septembre 2023.**

Les enseignants peuvent candidater sur un ou plusieurs postes proposés.

Les candidats sur un poste à profil peuvent relever du département où est proposé le poste, ou d'un autre département.

Les affectations POP se font hors barème.

Aucun enseignant ne peut se porter candidat à un poste à exigence particulière **s'il n'est pas d'ores et déjà titulaire du titre ou diplôme requis pour ce poste.**

La note de service annuelle ministérielle parue au bulletin officiel n° 39 du 19 octobre 2023 et ce vademecum précisent les modalités de consultation et de candidature sur ces postes à profil ainsi que le calendrier des opérations.

Aucune candidature tardive ne pourra être prise en compte.

## Fiche 4 – La formulation des demandes dans l'application Colibris

### La consultation des fiches de poste

Les fiches de poste sont mises en ligne au niveau national dans l'application Colibris.

Les fiches de postes permettent à chaque candidat d'apprécier les enjeux locaux et/ou éducatifs du poste proposé. Elles favorisent un recrutement axé sur la compétence.

### La saisie des candidatures dans l'application Colibris

L'accès à Colibris peut se faire de tout poste informatique connecté à Internet, selon les modalités suivantes.

Pour vous connecter, vous devez accéder à votre bureau virtuel par l'adresse Internet suivante :

<http://www.education.gouv.fr/personnel/iprof.html>

- Cliquez sur l'académie d'affectation présentée dans la carte de France ;
- Authentifiez-vous en saisissant votre compte utilisateur et votre mot de passe puis validez votre authentification en cliquant sur le bouton « *Connexion* » ;


Attention : Si vous avez modifié votre mot de passe en utilisant les outils proposés par le bureau virtuel, vous devez continuer à l'utiliser pour de nouvelles connexions ;

- Ensuite, vous devez cliquer sur l'icône « *I-Prof* » pour accéder aux différents services Internet proposés dans le cadre de la gestion de votre carrière ;
- Enfin, vous devez cliquer sur le bouton « *Les services* », puis sur le lien « *Siam* » pour accéder à l'application « *Siam premier degré* ». Dans cette rubrique, vous devez choisir : « *Mouvement POP* » afin d'accéder à l'application de saisie des candidatures « *Colibris* ».

Cette application vous permet de candidater sur un ou plusieurs postes proposés au mouvement POP ainsi que de suivre l'avancée du traitement de votre demande.

Vous pouvez formuler jusqu'à **6 vœux maximum** à saisir par ordre de préférence.

Vous devrez fournir un CV et une lettre de motivation, ainsi que, le cas échéant, tout justificatif exigé pour le poste sur lequel vous vous positionnez.

 Vous devez saisir une nouvelle demande pour chaque poste sur lequel vous souhaitez postuler.

## Fiche 5 – L’instruction des demandes et l’organisation des entretiens

### La recevabilité des demandes

Les demandes formulées durant la période de saisie des candidatures font l'objet d'un premier examen de vérification de recevabilité par les DSDEN ayant publié le poste à pourvoir.

Un dossier est recevable dès lors que les pièces exigées sont fournies et que le candidat possède, le cas échéant, les titres ou diplômes nécessaires à l'obtention du poste (postes à exigences particulières).

L'enseignant dont le dossier est irrecevable se verra notifier l'annulation de sa candidature.

### La pré-sélection des candidatures

Les DSDEN examinent toutes les candidatures recevables.

Les candidatures font l'objet d'une pré-sélection par la DSDEN qui propose le poste.

L'agent dont la candidature n'est pas sélectionnée pour un entretien sera destinataire d'un courriel.

### Les commissions de sélection


Des commissions de sélection sont organisées avec les candidats présélectionnés.

Les candidats dont les profils sont les plus adaptés aux postes proposés sont convoqués par courriel, à un entretien devant une commission de sélection, en visioconférence.

L'IA-DASEN du département du poste proposé arrête son choix dans la liste de candidats classés par les membres des commissions de sélection.

Les candidats non classés à l'issue des commissions de sélection seront destinataires d'un courriel.

Les candidats classés sur un poste POP, quel que soit leur rang de classement, seront informés par courriel, le **mercredi 21 février 2024**, de la suite donnée à leur candidature.

 Dans le cas d'une participation à la fois au mouvement POP et au mouvement interdépartemental, un candidat retenu sur un de ses vœux formulés dans le cadre du mouvement POP verra sa participation au mouvement interdépartemental automatiquement annulée par la DGRH.

Les enseignants retenus dans le cadre du mouvement POP recevront un arrêté afférent à cette mobilité.

 La durée minimale d'occupation d'un poste obtenu par le mouvement sur postes à profil est de 3 ans.

## Fiche 6 – Les bonifications suite à une affectation sur un poste à profil

Après 3 années d'exercice sur poste à profil, en position d'activité, l'expérience et le parcours professionnel des agents sont valorisés à hauteur de 27 points sur tous les vœux exprimés à compter du mouvement interdépartemental organisé **au titre de 2027**.

Ces points sont cumulables avec les autres bonifications.

Les enseignants mutés dans un département dans le cadre du mouvement sur postes à profil pourront revenir dans leur département d'origine dès lors qu'ils auront exercé au 3 trois années sur le poste à profil et qu'ils en feront la demande dans le cadre du mouvement interdépartemental.

Cette possibilité est ouverte tant qu'ils sont affectés sur le poste à profil obtenu.